Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_81-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

Excusés avec pouvoir : Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

Excusées : Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MONTFORT COMMUNAUTE A L'ALLIANCE INTER METROPOLITAINE LOIRE BRETAGNE

N° Délibération CC/2026/81

EXPOSE DES MOTIFS

L'Alliance Inter-métropolitaine Loire-Bretagne est une association d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), constituée en 2019, qui regroupe douze communautés de communes et une communauté d'agglomération réparties sur les départements de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire- Atlantique et du Morbihan (Bretagne et Pays de la Loire). Cet espace compris entre les Métropoles de Rennes, Angers, Nantes et les agglomérations de Saint-Nazaire (CARENE) du Golfe du Morbihan et Vannes Agglomération, forme un ensemble étendu constitué de territoires à dominante rurale, autour de villes de petites centralités (aucune ne dépasse les 15 000 habitants). Ces 13 EPCI partagent des préoccupations communes en matière d'aménagement du territoire, de transition énergétique, de gestion de l'environnement, de valorisation de leurs ressources, d'habitat, de tourisme, de formation...

L'Alliance Inter-métropolitaine Loire-Bretagne développe des coopérations horizontales, territoriales ou interterritoriales, thématiques et permettant d'anticiper les transformations en cours ou déjà à l'œuvre. Elle s'attache à répondre à des situations complexes par des apports qui

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_81-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

enrichissent l'action propre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui la composent.

Ses objectifs sont :

- De construire un projet d'aménagement et de développement des territoires inter-métropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes ;
- De promouvoir les dynamiques des territoires inter-métropolitains, selon une approche partenariale, avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : État, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif ;
- D'être présent dans le débat public (régional, national) : être force de proposition (loi 3DS, ZAN...) et relais d'information des politiques publiques vers les EPCI

Ainsi, ses missions sont :

- D'accompagner le développement des projets de coopérations sur des enjeux communs ;
- De découvrir, apprendre, essaimer les idées innovantes des territoires membres ;
- De promouvoir les intérêts du territoire de l'Alliance, à dominante rurale, auprès de l'Europe, l'Etat, des régions et des métropoles.

Actuellement 13 EPCI d'Ille et Vilaine, du Morbihan et de Loire Atlantique sont déjà adhérents, couvrant une population de plus de 480 000 habitants.

Montfort Communauté est ainsi sollicitée afin de désigner parmi ses membres un représentant et un suppléant auprès de l'AILB.

Les candidats sont ainsi invités à se faire connaitre.

Les candidatures suivantes sont proposées : Christophe MARTINS (titulaire) / Raymond BLOUET (suppléant)

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu l'article L.2121-21 du CGCT,
Vu les statuts d'Alliance Inter métropolitaine Loire Bretagne,
Vu les statuts de Montfort communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
-désigne comme représentants auprès de l'AILB : Titulaire : Christophe MARTINS / Suppléant : Raymond BLOUET

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,